

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 28 juin 2022

N° VA_DEL2022_121

Objet : Actualisation du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juin à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Sylvain ESTAGER, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE, Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Nelly BOYAVAL, Alexis VLANIDAS, ayant donné pouvoir à Saliha KHATIR, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, André LAURENT, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Christian CARNOIS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Catherine BOUTTÉ, Dominique GUERIN étant excusés.

Vu l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs,

Après avis de la Commission Plénière du mardi 14 juin 2022, Il est proposé aux membres du conseil

Article 1 : De modifier le tableau des effectifs du personnel permanent, en créant les 22 postes suivants :

- 1 poste d'attaché principal à temps complet et 1 poste d'attaché à temps complet, affecté au service prévention délinquance promotion santé**
- 3 postes d'adjoint administratif à temps complet, affectés aux services enfance, accueil et standard et logement**
- 3 postes d'adjoint technique à temps complet, affectés au service accueil, liaison, entretien**
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet affectés aux services affaires scolaires et propreté urbaine**
- 4 postes d'adjoint d'animation à temps complet, affectés au service petite enfance**
- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet, affecté au service police**

municipale

1 poste de bibliothécaire à temps complet, affecté au service médiathèque

1 poste de bibliothécaire principal à temps complet, affecté au service médiathèque

2 postes d'adjoint du patrimoine à temps complet, affectés aux services médiathèque et archives

3 postes d'éducateur territorial principal de 2e classe affectés en piscines

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits aux chapitres correspondants du budget (traitements et charges).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 1 juillet 2022 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20220628-188665-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 30 juin 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2022

Note explicative sur l'actualisation du tableau des effectifs

La création de 19 postes est demandée pour :

* Le changement de filière pour une cohérence grade / métier

* Des stagiairisations / recrutements / Réussite à concours

CREATION DE POSTES POUR LES CHANGEMENTS DE FILIERE

Adjoint administratif à temps complet 1

* Pour le service administratif enfance

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet 1

* Pour le service des affaires scolaires

CREATION DE POSTES POUR RECRUTEMENTS ET REUSSITE A CONCOURS

* Pour le service Prévention délinquance promotion santé

Attaché principal à temps complet et Attaché à temps complet 2

Adjoint technique à temps complet 3

* Pour le service accueil, liaison, entretien

Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 1

* Pour le service propreté urbaine

Adjoint d'animation à temps complet 4

Pour le service petite enfance

Adjoint administratif à temps complet 2

* Pour le service accueil et standard et le service logement

Gardien-brigadier à temps complet 1

* Pour la Police Municipale

Bibliothécaire à temps complet 1

* Pour la médiathèque

Bibliothécaire principal à temps complet 1

* Pour la médiathèque

Adjoint du patrimoine à temps complet 2

* Pour la médiathèque et les archives

Educateur territorial principal de 2e classe 3

* Pour les piscines

Total : 22 postes

Les suppressions de postes seront présentées en CT avant de faire l'objet d'une délibération